

**PORTANT REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DES USAGERS
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE
L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT**

La présidente de l'université Paris Diderot,

- VU le code de l'éducation ;
 VU les statuts de l'université ;
 VU l'arrêté n° 2018-06 du 18 janvier 2018 portant convocation des électeurs ;
 VU l'arrêté n°2018-76 du février mars 2018 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des usagers-étudiants à la CFVU de l'université Paris Diderot ;
 VU l'arrêté n°2018-103 du 12 mars 2018 proclamant les résultats des élections des représentants des usagers-étudiants à la CFVU ;
 VU la perte de qualité de Monsieur MARZOUG Meriem, les lettres de démission de Messieurs SITBON Arthur et Monsieur GUERRA Julian, et la perte de qualité de Madame LIHOUCK Camille ;

ARRETE :

Article 1. – Le siège laissé vacant à la CFVU dans le collège des autres usagers-étudiants, au titre de la liste « *Contre la fusion, la suppression des rattrapages et de la compensation, on vote UNEF !* », suite à la perte de qualité de Monsieur MARZOUG Meriem, est pourvu par la suppléante de la liste, Madame HEURTEAUT Eva, dont le siège est pourvu par le suivant non élu de la liste, Monsieur SADOU Drifa.

Ainsi la représentation de la liste « *Contre la fusion, la suppression des rattrapages et de la compensation, on vote UNEF !* » à la CFVU, pour le collège des usagers-étudiants, à cette date, se compose comme suit :

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
HEURTEAUT Eva	SADOU Drifa
RIFAI Walid	TAYLOR Mylo

Article 2. – Suite aux lettres de démission de Messieurs SITBON Arthur et GUERRA Julian, la représentation de la liste «Bouge Ta Fac avec tes assos P7» à la CFVU, pour le collège des usagers-étudiants, à cette date, se compose comme suit :

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
CASSAN Jérôme	KHEDIR Alexandre
LENTZNER Emylie	TCHDRY Chloé
DOBRE Madalin	CAZENAVE Michel-Gabriel
NORET Juliette	GARREAU Chloé
SPINAT Hugo	BULLOT Félix
RAPHAEL Talya	NOUBISSIE TSAGUE Oriane
FUCHS Martin	MIELCAREK Eva
FONTAINE Marianne	JUMEAU Marina

Affiché le :

23 JAN. 2019

Article 3. – Le siège de suppléant laissé vacant à la CFVU dans le collège des autres usagers-étudiants, au titre de la liste « *Etudiant-e-s solidaires contre la fusion et la sélection sociale à l'université* », suite à la perte de qualité de Madame LIHOUCK Camille, est pourvu par le suivant non élu de la liste, Monsieur DEMAZIERE Emilien.

Ainsi la représentation de la liste « *Etudiant-e-s solidaires contre la fusion et la sélection sociale à l'université* » à la CFVU, pour le collège des usagers-étudiants, à cette date, se compose comme suit :

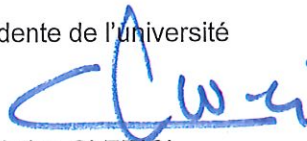
TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
PEYROT Loïc	DEMAZIERE Emilien

Article 4. – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié, notamment au siège de l'université (D.A.G.J. – bureau des élections).

Fait à Paris, le

23 JAN. 2019

La présidente de l'université



Christine CLERICI